

**Avenant au protocole sanitaire**

**Passe vaccinal et bracelet durant le Cabaret de curiosités**

Les dispositions suivantes concernent exclusivement le festival du Cabaret de curiosités, qui se tient du 22 au 28 février 2022

Le contrôle du passe vaccinal sera réalisé par les équipes habituelles de l'accueil et des relations publiques. Après le contrôle, le salarié installera un bracelet de couleur autour du poignet du spectateur.

Le spectateur devra présenter le bracelet au personnel d'accueil pour les situations suivantes :

- ◆ assister aux représentations
- ◆ accéder à nouveau au phénix après être sorti
- ◆ accéder au restaurant L'Avant-Scène

Hors PMR, le seul accès du restaurant sera la porte intérieure.

Le bracelet est individuel et à usage unique, délivré quotidiennement, avec une couleur par jour.

Le bracelet est valable uniquement au phénix.

Le personnel verra son passe contrôlé comme d'habitude, et chacun se manifester à l'accueil et demander la pose d'un bracelet pour assister aux représentations et accéder au restaurant.